

# ACTION URGENTE

## SOMALIE. UN JOURNALISTE ET UNE VICTIME PRÉSUMÉE DE VIOL INCULPÉS

**Le journaliste indépendant Abdiiaziz Abdnur Ibrahim a été inculpé d'insultes à l'égard d'une institution nationale, après avoir enquêté sur un viol supposé qui impliquerait des membres des forces gouvernementales. La victime présumée est quant à elle accusée de calomnie.**

Le 29 janvier 2013, **Abdiiaziz Abdnur Ibrahim** a été accusé, en vertu de l'article 269 du Code pénal, d'avoir insulté une institution nationale, publié un article dans les médias et suborné un témoin pour inventer une histoire de toutes pièces. Cet homme est en détention arbitraire depuis le 10 janvier dernier, à la suite de ses investigations sur le viol que des membres des forces de sécurité somaliennes auraient commis à l'encontre d'une femme qui fait partie d'une population déplacée. Le journaliste n'a pas publié les informations qu'il a obtenues lors de son entretien avec la victime présumée.

Cette dernière a elle aussi été inculpée d'insultes à l'égard d'une institution nationale, ainsi que de fausses accusations à l'encontre du gouvernement somalien.

Trois autres personnes ont été mises en cause dans cette affaire : le mari et une proche, semble-t-il, de la victime présumée, ainsi qu'un homme qui serait un contact d'Abdiiaziz Abdnur Ibrahim. Ces trois individus sont accusés d'avoir aidé un suspect et contribué à obtenir un pot-de-vin. La prochaine audience aura lieu le 2 février 2013.

Le 26 janvier dernier, Abdiiaziz Abdnur Ibrahim et les autres personnes interpellées dans le cadre de cette affaire ont été transférés vers la prison centrale, où les conditions de détention sont rudes. Depuis le début de leur incarcération, ils n'ont pu s'entretenir qu'occasionnellement avec leurs avocats.

Il semble que le rapport des examens médicaux passés par la victime présumée fassent partie des éléments étayant les accusations portées contre les prévenus. On ignore si des mesures ont été prises pour respecter la vie privée et l'identité de cette femme.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en somali ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à abandonner toutes les charges retenues contre Abdiiaziz Abdnur Ibrahim et les autres individus interpellés dans cette affaire, et à les libérer immédiatement et sans condition ;
- priez-les de permettre à ces personnes, en attendant leur libération, d'avoir librement accès à leurs avocats, à des médecins et à leurs familles.

#### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 MARS 2013 À :**

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale

Abdikaram Hussein Guled

Ministry of Interior

Mogadishu, Somalie

Courriel : [guuleed20@hotmail.com](mailto:guuleed20@hotmail.com)

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice

Abdullahi Abyan Nur

Ministry of Justice

Mogadishu, Somalie

Courriel : [justicesom@hotmail.com](mailto:justicesom@hotmail.com)

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre d'État auprès de la Présidence

Farah Sheikh Abdulkader

Office of the President

Mogadishu, Somalie

Courriel : [faaraxsheekh@yahoo.com](mailto:faaraxsheekh@yahoo.com)

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Somalie dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SOMALIE. UN JOURNALISTE ET UNE VICTIME PRÉSUMÉE DE VIOL INCULPÉS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 18 janvier 2013, le gouvernement a publié une déclaration publique dans laquelle il affirmait que les allégations de viol faites par la femme avec laquelle Abdiiaziz Abdnur Ibrahim s'est entretenu étaient fausses, et il accusait cet homme d'avoir inventé cette histoire. En déclarant les prévenus coupables dans la presse, avant même la tenue d'un procès, les autorités sont passées outre la présomption d'innocence, qui est un principe fondamental du droit à un procès équitable.

Au moins deux autres journalistes ont été interrogés par le Département central des enquêtes au sujet d'un documentaire diffusé sur Al Jazeera, dont un journaliste radio qui a été maintenu en détention pendant toute une nuit dans les locaux de l'Agence de sécurité nationale.

En novembre 2012, le président somalien Sheikh Hassan Mohamoud a déclaré que les membres des forces de sécurité qui commettraient des viols seraient amenés à rendre des comptes et risqueraient la peine de mort. Si des poursuites doivent effectivement être engagées à l'encontre des auteurs de viols et d'autres violences sexuelles, Amnesty International est opposée à la peine capitale en toutes circonstances.

En Somalie, les signalements de viols et d'autres violences sexuelles à l'encontre de femmes et de jeunes filles vivant dans des camps de personnes déplacées à Mogadiscio sont fréquents. Ces sévices semblent parfois être imputables à des hommes portant des uniformes du gouvernement.

La police a le devoir de prendre des mesures concrètes pour empêcher les violences sexuelles et liées au genre, et d'enquêter rapidement sur toutes les allégations de viols et d'autres violences sexuelles. Lorsqu'il existe suffisamment d'éléments de preuve recevables, des poursuites doivent être engagées, dans le respect des normes d'équité des procès et sans recours possible à la peine de mort. De plus, les journalistes enquêtant sur de telles allégations ne doivent pas être pris pour cible.

Nom : Abdiiaziz Abdnur Ibrahim  
Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU°09/13, AFR 52/002/2013, 29 janvier 2013

